



Problème après vente de voiture à un professionnel

Par Voiturelbc

Bonjour,

J'ai vendu ma voiture à un professionnel sur Leboncoin. Il est venu la chercher, a payé en espèces, et nous avons rempli le certificat de cession. Il a seulement mis un tampon avec le nom de son entreprise, son adresse, son numéro de téléphone, et sa signature. Il m'a dit qu'il ne fallait pas barrer la carte grise pour une vente à un professionnel, en me montrant une phrase qui concernait une autre partie de la carte grise. Je n'ai donc pas barré la carte grise.

Quand j'ai essayé de faire la déclaration de cession en ligne, j'ai dû lui demander des informations supplémentaires. Il est devenu agressif et m'a dit que c'était à lui de s'occuper des papiers. Ensuite, il m'a envoyé une vidéo disant que la voiture avait un voyant allumé et qu'il voulait récupérer son argent et me ramener la voiture, en prétendant que comme la carte grise n'était pas barrée, je devais la reprendre.

J'ai déjà signalé tout cela à la police, et ils m'ont dit de les appeler s'il revient. Il m'a aussi dit qu'il allait "faire une valise" pour voir le problème du voyant orange.

- Que dois-je faire dans cette situation ? Suis-je obligé de reprendre la voiture ?
- Quels sont mes droits en tant que vendeur, surtout dans une vente à un professionnel ?

Je crains qu'il revienne chez moi et devienne menaçant. Que dois-je faire concrètement ?

Merci pour votre aide.

Par janus2

Bonjour,

Un professionnel de l'automobile est censé avoir l'expertise pour juger un véhicule avant de l'acheter. La jurisprudence a ainsi déterminé qu'un professionnel ne pouvait pas attaquer un particulier pour vice caché.

Vous n'avez donc absolument pas à reprendre le véhicule et pouvez demander à ce professionnel de cesser de vous harceler sans quoi vous porterez plainte.

En revanche, vous auriez dû barrer la carte grise, même pour une vente à un professionnel.